

PUBLICATIONS D'*ITALIQUES*

I3

Direttore

Paolo CARILE

Comitato scientifico

Marc CHEYMOL

Michèle GENDREAU-MASSALOUX

Alessandro GIACONE

Jean Antoine GILI

Yves HERSANT

Dominique LESUR-BUDOR

Jean MUSITELLI

Marie-France RENARD

PUBLICATIONS D'*ITALIQUES*

La collana “Publications d'*Italiques*” è il luogo in cui vengono editi, in particolare, gli atti dei convegni internazionali che l'associazione organizza in vari Paesi europei, convegni fortemente caratterizzati da una prospettiva culturale interdisciplinare. La collana rappresenta dunque l'espressione privilegiata di un dialogo permanente tra specialisti di varie discipline che scelgono di affrontare, pur partendo da posizioni diverse, fenomeni complessi e multiformi, nonché testi decisamente significativi della cultura occidentale.

Classificazione Decimale Dewey:

440 LINGUE ROMANZE (LINGUE NEOLATINE) LINGUA FRANCESE

Soggetto:

CFB. Sociolinguistica

Qualificatore:

2AD. Lingue romanze, italiche e retoromanze

ITALOPHONIE ET FRANCOPHONIE, DEUX ESPACES SOLIDAIRES

Actes du colloque international organisé par l'association *Italiques*
avec le soutien du ministère de la Culture (DGLFLF)

Paris – Villers-Cotterêts,
27-28 novembre 2025

édition de

RICCARDO ANTONIANI, MARC CHEYMOL, ISABEL VIOLANTE

contributions de

GIOVANNI AGRESTI, FULVIO CACCIA, BERNARD CERQUIGLINI
MARIA CHIARA GNOCCI, MICHÈLE GENDREAU-MASSALOUX, PAOLO GROSSI
MICHEL LAUNAY, CLAIRE LORENZELLI, FABIO MONTERMINI, JEAN MUSITELLI
XAVIER NORTH, MURIEL PERETTI, AURELIO PRINCIPATO, MARIA CHIARA PRODI,
PAUL DE SINETY, JEAN-PHILIPPE THIELLAY, PAUL VERWILGHEN, ISABEL VIOLANTE





ISBN
979-12-218-2778-1

PREMIÈRE ÉDITION
ROME 9 SEPTEMBRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

- 9 *Propos introductif*
Jean Musitelli

L'HÉRITAGE HISTORIQUE : L'ITALIEN ET LE FRANÇAIS, DEUX LANGUES-MONDES

- 15 *Ouverture*
Paul de Sinety
- 23 *L'italien frère aîné du français entre la Renaissance et le Grand Siècle*
Aurelio Principato
- 35 *La langue et les langues des Italiens*
Fabio Montermini
- 51 *Territoires de la francophonie : quels outils d'arpentage ?*
Xavier North
- 61 *Quelques considérations sur l'italophonie et la promotion de la langue et de la culture italienne à l'étranger*
Paolo Grossi
- 71 *Lancement de la Communauté de l'Italophonie*
Maria Chiara Prodi
- 79 *Dichiarazione istitutiva della Comunità dell'Italofonia. Roma, 18 novembre 2025*

PRÉSENT ET FUTUR : DEUX LANGUES SOLIDAIRES FACE AUX MÊMES DÉFIS

- 85 *Italophonie et Francophonie : l'histoire et les impulsions de nos politiques culturelles et linguistiques*
Paul Verwilghen
- 89 *Italianiser notre regard sur les langues de France ?*
Bernard Cerquiglini
- 91 *Italien et français : deux langues et quelques autres, parentes ou partenaires*
Michel Launey
- 101 *La revue Francofonia : une équipe et un projet, entre l'Italie et les mondes francophones*
Maria Chiara Gnocchi
- 111 *Pour une italophonie des élites européennes ? L'Italie fasciste et sa politique de la langue à l'étranger entre promotion et concurrence (1922-1939)*
Claire Lorenzelli
- 125 *Francophonie et italophonie à l'aune du paradigme de la robustesse*
Giovanni Agresti

CRÉER, CHANTER, TRADUIRE, PASSER

- 139 *Création en italien et en français*
Michèle Gendreau-Massaloux
- 143 *L'italianité et son double à l'épreuve de leur transculturation*
Fulvio Caccia
- 153 *Écriture et traduction en miroir*
Muriel Peretti et Isabel Violante
- 157 *L'italien, langue de l'opéra ?*
Jean-Philippe Thiellay
- 169 *Index des auteurs / Gli autori*

PROPOS INTRODUCTIF

JEAN MUSITELLI

L'idée de ce colloque a jailli à l'occasion d'une table ronde organisée au Salon de la Revue en octobre 2023 au cours de laquelle Isabel Violante présenta la revue *Francofonia*, dont je découvrais l'existence, bien tardivement je l'avoue, puisque sa création remontait à 1981. Ainsi, il existait en Italie, et de longue date, une revue consacrée à la diffusion de la langue française alors que la France n'offrait rien d'équivalent sur l'italophonie. Il y avait là une asymétrie flagrante, pour ne pas dire une anomalie, qu'il appartenait à *Italiques*, toujours en quête de thèmes susceptibles d'alimenter sa vocation comparatiste, de relever afin d'en élucider la signification.

Car, en dépit de leur ressemblance, les mots peuvent s'avérer trompeurs. Est-il légitime en effet de déposer sur les plateaux d'une même balance le français, adossé à des siècles d'unité nationale et doté d'un solide statut institutionnel, et l'italien, porté par une élite intellectuelle qui en a fait un des emblèmes de la culture universelle, mais longtemps ignoré par ses locuteurs naturels ? Une langue qui a donné naissance à une organisation politique et diplomatique fortement structurée d'un côté, et une autre qui n'a jamais été pensée au niveau étatique, du moins jusqu'à ces tout derniers temps, comme un enjeu stratégique ?

Partant de ces prémisses, il nous est apparu utile de revenir sur la genèse historique dont cette configuration est l'aboutissement et

d'explorer cette différence pour déterminer si et de quoi elle est encore signifiante aujourd'hui. Car si la langue italienne et la langue française ont en commun une histoire somptueuse, marquée par l'empreinte qu'elles ont laissée dans l'histoire de la culture, elles n'en ont pas moins connu un cheminement historique contrasté quant à leur mode de diffusion dans le monde, portée l'une par la puissance d'un État unitaire, l'autre par le rayonnement de son excellence culturelle. Et, au-delà de ce constat initial, d'examiner comment ces deux systèmes linguistiques, riches d'un patrimoine exceptionnel et forts de leur commune origine, sont à même de faire face solidairement aux défis que le monde actuel lance au pluralisme linguistique.

Nombreuses en effet sont les voix autorisées qui s'élèvent, en France comme en Italie, pour mettre en garde contre le risque que la globalisation, portée depuis le début du siècle par la révolution numérique, n'aboutisse à une forme de standardisation radicale proposant comme modèle unique la langue des robots, c'est-à-dire un outil purement utilitaire privé de toute transcendance culturelle. Il nous est apparu que la défense de nos langues, fondée sur une solidarité active, loin d'être un alibi à des formes de repli nationaliste frileux, était à même de jouer un rôle éminent dans la construction d'un imaginaire partagé, fondé sur l'échange et l'intercompréhension. Il est donc vital pour nos langues de relever ces défis en jouant de tous les atouts que leur confèrent la richesse de leur patrimoine et la créativité de leurs locuteurs. Elles le feront avec d'autant plus de chances de succès que sera mise en œuvre, de part et d'autre des Alpes, et pourquoi pas au-delà, dans la sphère de la latinité, une forme affirmée de solidarité linguistique.

Nous avons relevé avec plaisir que l'intuition qui avait inspiré notre démarche entrait en résonance avec la réflexion inédite en cours en Italie, sous les auspices des autorités publiques, sur le rayonnement de l'italien dans le monde qui a abouti à Rome, le 18 novembre 2025, quelques jours avant notre rencontre, à la *Dichiarazione istitutiva della Comunità dell'Italofonia*.

Comme il est de règle à *Italiques*, qui n'est pas un cénacle académique mais un lieu d'échange et de libre débat, nous avons fait appel à un panel de personnalités italiennes et françaises de profil très varié mais toutes intimement attentives à la problématique de la langue

à travers leur activité et leur expertise de chercheur, de linguiste, d'administrateur ou d'écrivain. Persuadés que nous sommes que l'avenir de nos langues ne relève pas seulement de la responsabilité des pouvoirs publics ou de réflexes défensifs, visant à préserver la seule pureté au détriment de l'inventivité. Dans un contexte mondialisé hyperconcurrentiel, la vitalité linguistique dépend de la mobilisation de la communauté intellectuelle, des écrivains, des traducteurs, des artistes, des chanteurs. Une approche dynamique s'impose, qui concilie l'apport patrimonial et la créativité. C'est en tous cas dans cet esprit et avec cette ambition qu'*Italiques* a entendu apporter sa pierre au mouvement qui se dessine dans nos deux pays et rassemble tous ceux qui ne se résignent pas à l'effacement progressif du pluralisme linguistique et de la civilisation qu'il incarne.

L'HÉRITAGE HISTORIQUE : L'ITALIEN ET LE FRANÇAIS, DEUX LANGUES-MONDES

OUVERTURE

PAUL DE SINETY

C'est un honneur pour moi, en tant que Délégué général à la langue française et aux langues de France, responsable de la coordination de la politique linguistique du gouvernement français, d'ouvrir le colloque « Italophonie et francophonie, deux espaces solidaires », dans ce lieu emblématique de l'hôtel de Gallifet, siège de l'Institut culturel italien de Paris.

Et à titre personnel c'est une joie si je me souviens bien de ma lointaine ascendance, d'un Bertrand Cinetti, seigneur éphémère de Campobasso, migrant du Molise pour s'installer en Provence au temps du Roi René.

Ce colloque me donne l'occasion de témoigner de mon amitié pour l'Italie et de mon admiration pour sa langue et sa culture, ses artistes, ses sculpteurs, ses réalisateurs, ses auteurs et ses poètes. Mais je ne suis pas le seul à entretenir un rapport passionné avec l'Italie. La proximité culturelle, comme les échanges artistiques, intellectuels et littéraires entre nos deux pays ont contribué à faire aimer la langue et la culture italiennes partout en France ; les œuvres de Dante Alighieri, Giovanni Boccaccio, Primo Levi en passant par Umberto Eco, Dino Buzzati, Erri de Luca ou Alberto Moravia sont connues de toutes parts.

Cela n'est pas pour rien que l'un de nos plus grands – et mystérieux – écrivains français au ^{xx}e siècle, Louis-René des Forêts, pour son

ultime chef-d'œuvre, *Ostinato*, a choisi Dante en exergue “*come fosse la lingua che parlasse, / gittò voce di fuori e disse...*”, qu’il traduisit ainsi : « Comme une langue en peine de parole, jeta le bruit de sa voix au-dehors », Quel extraordinaire pouvoir que celui de la langue ! D’où l’importance que revêtent les politiques de la langue et des langues.

Ces politiques et notre fructueuse coopération linguistique faisaient l’objet du séminaire franco-italien que la Délégation générale à la langue française et aux langues de France avait organisé avec l’Ambassade de France et l’Institut français en Italie, au Palais Farnèse, le 30 janvier 2024.

Le présent colloque porte sur l’héritage historique du français et de l’italien, la diffusion de nos deux langues dans le monde, les défis auxquels nos langues sont confrontées dans l’environnement numérique ainsi que les perspectives de notre coopération.

Un héritage historique exceptionnel

La langue française et la langue italienne témoignent chacune d’un héritage historique exceptionnel qui a façonné l’Europe et le monde en s’inscrivant dans la mémoire culturelle universelle.

Cependant, malgré leur étroite parenté spirituelle et culturelle, le français et l’italien ont des trajectoires distinctes et contrastées s’agissant de leur diffusion à l’international – ce que l’argumentaire du colloque relève parfaitement. La diffusion de l’italien a été portée, en l’absence d’État unitaire jusqu’en 1861, par sa prééminence culturelle et, à partir du dernier quart du xx^e siècle, par l’émigration. Celle du français résulte de la puissance politique de l’État monarchique unitaire à partir de François 1^{er}, puis de la colonisation au xix^e siècle.

Les pratiques institutionnelles de soutien et de diffusion du français et de l’italien par les politiques publiques mises en œuvre apparaissent également asymétriques.

En France, la langue est une affaire de l’État depuis l’ordonnance de Villers-Cotterêts, édictée en 1539, avec la création de l’Académie française en 1635 et, à une époque plus récente, par l’adoption de la loi du 4 août 1994 relative à l’emploi de la langue française, plus connue sous le nom de loi Toubon.

La loi Toubon, dont nous avons fêté le 30^e anniversaire l'an dernier, est une loi de cohésion sociale qui garantit un « droit au français » pour le citoyen dans sa vie quotidienne. Elle concrétise le principe constitutionnel que « la langue de la République est le français », (article 2) tout en prenant en compte la diversité linguistique – le plurilinguisme s'appliquant aux langues de France.

La Délégation générale veille à la bonne application du cadre légal et coordonne l'action publique en mobilisant un réseau interministériel de hauts fonctionnaires à la langue française et en publiant un rapport annuel au Parlement sur les politiques menées. Elle anime également le dispositif d'enrichissement de la langue française pour que celle-ci continue à refléter toutes les réalités de notre monde contemporain. Ce dispositif produit des vocabulaires essentiels pour nommer les nouvelles réalités (comme l'IA, la ville durable, les océans...). Les enquêtes commanditées par la DGLFLF (CREDOC, Harris interactive France) témoignent d'un fort attachement des Français à leur langue et à son cadre légal.

Cependant, des rapports parlementaires récents (octobre 2024 et juin 2025) convergent sur le fait que la loi Toubon doit évoluer pour répondre aux défis contemporains. Une proposition de loi visant à la moderniser et à en étendre l'application est en cours de discussion, à la suite d'une réflexion ouverte au Sénat le 2 octobre dernier.

La défense du français en France et sa promotion dans le monde, en francophonie, loin de s'opposer, sont complémentaires, intimement liées : il ne saurait y avoir de politique de la langue ou des langues au plan international sans politique de la langue ou des langues au plan national.

Par ailleurs, la promotion de la langue française et celle de la francophonie s'inscrivent nécessairement dans un engagement fort pour le multilinguisme. Stratégiquement, la francophonie a une carte à jouer, celle du français comme une langue entre autres langues, avec son histoire et sa culture. Tous les mécanismes et les instruments propices à une co-visibilité du français avec d'autres grandes langues internationales, et en particulier des langues romanes, telles que l'italien mais aussi le portugais et l'espagnol, sont à rechercher.

En Italie, la promotion de la langue et de la culture italiennes à l'étranger sont décrits par la présidente du Conseil Giorgia Meloni comme un « investissement stratégique », au même niveau que la promotion de l'offre économique ou industrielle du pays.

Fait significatif, l'organisation de la première conférence internationale sur l'Italophonie, à l'initiative du ministre italien des Affaires étrangères Antonio Tajani, le 18 novembre dernier à Rome ; la France était invitée au niveau ministériel. L'objectif affiché : transformer l'italien en levier de diplomatie, de coopération et de développement, en lançant officiellement la nouvelle « Communauté de l'Italophonie », un forum permanent réunissant États, institutions et acteurs de la société civile unis par la langue italienne.

Une Déclaration constitutive de la Communauté de l'Italophonie a été publiée, qui témoigne d'une nouvelle préoccupation au plus haut niveau gouvernemental en Italie en faveur de sa langue dans le monde. Les principes de cette déclaration font écho à ceux que nous défendons pour la Francophonie.

Invité à cette conférence par Martin Briens, Ambassadeur de France en Italie, mais n'ayant pas pu me déplacer, j'ai proposé que nous ayons prochainement un partage d'expérience avec le ministère italien des Affaires étrangères.

Il importe de toutes façons de renforcer notre coopération qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Traité du Quirinal (art 8.2, 10.5, etc.), de faire preuve de solidarité et sensibiliser nos partenaires italiens à notre agenda plus large de promotion du plurilinguisme dans l'environnement numérique en faisant éventuellement front commun.

Présent et futur : deux langues solidaires face aux mêmes défis

Le français et l'italien sont aujourd'hui confrontés à des défis similaires, au premier rang desquels le numérique, qui transforme profondément les conditions de transmission et de diffusion de nos langues. Sans promotion active et militante du plurilinguisme, c'est le danger du monolingue qui nous guette au profit de l'anglais avec celui de pertes de domaine de nos langues et l'appauvrissement de la pensée et de la création.

La défense de nos langues, qu'elles soient protégées par un cadre légal ou non, se joue principalement sur le terrain de l'intelligence artificielle et des technologies des langues.

Notre coopération franco-italienne est cruciale : l'avenir de nos langues est à la fois conditionné par leur statut dans les enceintes européennes et multilatérales (UE, ONU, UNESCO) et par l'impact à terme de la révolution numérique.

En tant qu'acteurs majeurs de l'Union européenne, la France et l'Italie se doivent d'approfondir leur coopération en étant force de proposition auprès des institutions de Bruxelles pour défendre la diversité culturelle et linguistique et le plurilinguisme comme une condition *sine qua non* de la citoyenneté européenne.

Ces défis ne pourront être relevés sans la construction de coalitions ambitieuses, bilatérales, européennes et multilatérales.

La Déclaration constitutive de l'Italophonie met l'accent sur la diffusion de la langue italienne dans l'espace numérique et l'IA. C'est également un point d'action central pour la France au plan européen et dans le cadre de la Francophonie.

Pour la France, deux enjeux majeurs s'imposent : la présence numérique des contenus francophones et la capacité des technologies à reconnaître, traiter et valoriser la richesse linguistique du français. Les derniers grands rendez-vous internationaux – le Sommet de la Francophonie de Villers-Cotterêts en octobre 2024 et le Sommet de Paris pour l'action de l'intelligence artificielle en février 2025 – ont mis en lumière ces défis : la nécessité d'une souveraineté numérique reposant sur des corpus de langue française accessibles et un écosystème d'IA adapté aux langues ainsi que le rôle des technologies d'IA dans la diffusion des savoirs.

Dans l'esprit du plan du Président de la République Emmanuel Macron pour la langue française et le plurilinguisme de mars 2018, la DGLFLF a porté l'un des engagements phares de ces sommets : le Centre de référence des technologies des langues, au sein de la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts.

Celui-ci s'articule autour de projets complémentaires :

- L'Alliance (européenne) pour les technologies des langues (ALT-EDIC) à Villers-Cotterêts, soutenue par la Commission

européenne (90 millions d'euros sur 3 ans), en partenariat avec 26 États membres de l'UE et l'Islande : l'ALT-EDIC vise à collecter et mutualiser les données nécessaires à l'entraînement de modèles d'IA dans toutes les langues de l'UE, à développer un grand modèle plurilingue ouvert et à accompagner l'écosystème industriel des technologies des langues en Europe. L'Italie, en raison de son intérêt pour le développement de langues d'IA en italien, est membre fondateur de cette alliance qui concourt à la souveraineté numérique de nos États et de l'UE.

- Un projet LANGU:IA, actuellement à l'étude, qui pourrait être à moyen terme la déclinaison francophone de l'ALT-EDIC, en lien étroit avec l'OIF.
- Par ailleurs, les travaux en cours sur la découvrabilité en ligne des contenus scientifiques en toutes langues. Ensemble, nous pouvons garantir une plus grande diversité linguistique dans les sciences et collaborer à la découvrabilité en ligne des contenus scientifiques en français, en italien et dans d'autres langues.

Telles sont les conditions pour qu'au sein de l'Union européenne nous parlions d'une même voix, car, comme le disait Umberto Eco, « la langue de l'Europe, c'est la traduction » (*la lingua dell'Europa è la traduzione*).

Dans cette conviction, la Délégation générale et le Collège de France ont créé en 2021 une nouvelle chaire, intitulée : « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures ». Cette chaire met en perspective le projet européen avec les enjeux très actuels de la diversité linguistique et culturelle et ceux de la création intellectuelle et artistique en Europe.

Villers-Cotterêts:

la langue, la diversité linguistique et la création intellectuelle et artistique en interaction

Enfin, je me réjouis que ce colloque vous conduise à la Cité internationale de la langue française au Château de Villers-Cotterêts, que le Président de la République a inaugurée le 30 octobre 2023. Cette Cité